

20 mars 2000
Français
Original: anglais

Commission préparatoire de la Cour pénale internationale
Groupe de travail des éléments des crimes
New York
13-31 mars 2000
12-30 juin 2000
27 novembre-8 décembre 2000

**Proposition de la République de Corée
concernant le paragraphe 2 b) iv) de l'article 8
du Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

La République de Corée propose que l'on remplace le terme anglais « result in », qui figure dans l'élément 3 du paragraphe 2 b) iv) de l'article 8 des éléments des crimes (PCNICC/1999/L.5/Rev.1/Add.2), par le terme anglais « cause », comme suit :

« Sans objet en français. »
